Image not found or type unknown

Augmentation tarif terrain mobil home

Par **THOMAS VIVIANE**, le **13/10/2018** à **12:34**

Bonjour, j'ai acheté un mobil home mis sur un camping depuis 5 ans avec une augmentation de 100E tous les ans mais non mentionné sur contrat annuel (la révision du prix a lieu à chaque renouvellement)mais cette année l augmenentation de 100E et passée à 250E .....J apprécierais de savoir si il est en droit d'augmenter autant d'un seul coup de plus sans avoir au préalablement prévenu ses propriétaires Merci d'avance Cordialement

Par **youris**, le **13/10/2018** à **13:22**

bonjour,
que prévoit votre contrat avec le propriétaire ou le gérant du camping ?
salutations

Par **THOMAS VIVIANE**, le **14/10/2018** à **14:40**

Bonjour,simplement renouvellement chaque année du contrat(contrat à l'année)et donc le montant (son augmentation)qui donc jusqu'à maintenant était de 100E en plus chaque année au renouvellement du contrat et là pour début 2019 donc 250E d'augmentation !!!!et autrement que l'on ne peut vendre le mobil home sans son accord et règles du camping Merci Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés